



MEMO Gestion des utilisateurs du compte de télédéclarant www.registre-coproprietes.gouv.fr



Création des comptes de télédéclarant

Le registre permet deux formules de création de comptes de télédéclarant pour les sociétés et leur établissements :

- La création de compte à l'échelle de la société (cas 1)
- La création de compte à l'échelle des établissements (cas 2)

CAS 1 Création d'un compte à l'échelle de la société

- Le compte est centralisé à l'échelle de la société
- Créez votre compte en utilisant le **SIRET du siège** en suivant les instructions **4**
- Une fois le compte créé l'administrateur principal pourra ajouter :
 - 4 administrateurs secondaires maximum
 - Des gestionnaires



4 Renseignez le **SIRET du siège** et suivez la procédure de création de compte

! Les droits en **visualisation ou en actions sur les copropriétés** sont les mêmes pour tous les utilisateurs d'un même compte de télédéclarant :

- un utilisateur d'un établissement A a donc accès (lecture et modification) aux copropriétés d'un établissement B
- un utilisateur du compte de télédéclarant a accès (lecture et modification) à toutes les copropriétés du compte de télédéclarant, y compris celles qui sont gérées par ses collègues

CAS 2 Création de compte à l'échelle des établissements

- La gestion des copropriétés est décentralisée au niveau des établissements
- Chaque établissement possède son compte de télédéclarant créé à partir de son **SIRET** **5**
- une fois le compte créé l'administrateur principal pourra ajouter :
 - 4 administrateurs secondaires maximum
 - Des gestionnaires



5 Renseignez le **SIRET de l'établissement** et suivez la procédure de création de compte

! Les droits en **visualisation ou en actions sur les copropriétés** sont les mêmes pour tous les utilisateurs d'un même compte de télédéclarant :

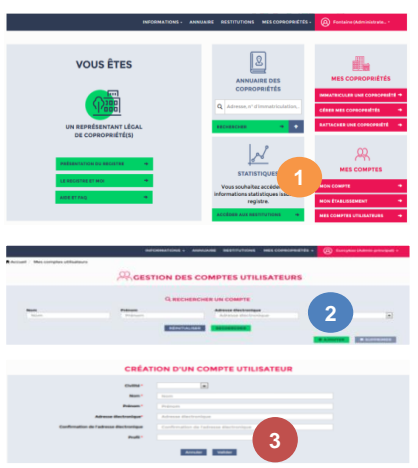
- seuls les utilisateurs de l'établissement ont accès aux copropriétés effectivement gérées par l'établissement
- un utilisateur du compte de télédéclarant a accès (lecture et modification) à toutes les copropriétés du compte de télédéclarant, y compris celles qui sont gérées par ses collègues

💡 En cas d'utilisation des Webservices et quel que soit le modèle retenu (création du compte de télédéclarant à l'échelle de la société ou création à l'échelle de l'établissement), il est possible d'utiliser le même certificat RGS*. Pour rappel, le numéro SIREN doit obligatoirement figurer dans les informations portées par le certificat RGS*.

Gestion des utilisateurs

Le registre permet aux administrateurs principaux de comptes de télédéclarant (dirigeant d'établissement) de **créer d'autres comptes d'utilisateurs** : **4 administrateurs secondaires et des gestionnaires**.

- Accédez à la gestion des comptes utilisateurs depuis l'écran d'accueil : cliquez sur « Mes comptes utilisateurs » **1**
- Ajoutez un nouvel utilisateur en cliquant sur le bouton « ajouter » **2**
- L'écran « Création d'un compte utilisateur » apparaît. Renseignez les champs et cliquez sur « valider » **3**. Le compte est activé lorsque l'utilisateur créé définit son mot de passe à partir du mail qu'il reçoit juste après la validation



COMPTE DE TELEDECLARANT		
 Administrateur principal	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le compte de télédéclarant • Créer des comptes utilisateurs • Modifier et supprimer les comptes utilisateurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Immatriculer des copropriétés • Effectuer les mises à jour • Effectuer le renouvellement de mandat ou la déclaration de successeur • Générer la fiche synthétique...
 Administrateurs secondaires	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des comptes de gestionnaires • Modifier et supprimer des comptes de gestionnaires • Modifier son propre compte utilisateur 	
 Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier son propre compte utilisateur 	

- **L'adresse électronique est l'identifiant unique de chaque compte utilisateur** ; celle-ci ne peut donc être utilisée par plusieurs comptes (télédéclarant ou utilisateurs) différents.
- Les courriels de notification (immatriculation, confirmation, mise à jour...) seront envoyés à l'utilisateur ayant effectué la dernière action sur la copropriété concernée.